



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question au Gouvernement n° 2117

Texte de la question

CONFÉRENCE DE NEW YORK SUR HAÏTI

M. le président. La parole est à Mme Martine Aurillac, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Martine Aurillac. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Mercredi dernier, 31 mars, s'est ouverte à New York la conférence des donateurs pour Haïti regroupant une centaine de pays. L'effroyable séisme du 12 janvier dernier a fait plus de 250 000 morts, cinq fois plus de sans-abri et un grand nombre d'orphelins dont l'adoption pose de difficiles problèmes. L'émotion et la mobilisation internationale ont été considérables, et la France a été, dès les premiers jours, aux côtés de ce pays si lointain géographiquement, et si proche de nous par son histoire et par sa langue.

Les rescapés se sont installés dans le provisoire. Mais désormais, c'est la reconstruction, dirigée par les Haïtiens, qui est à l'ordre du jour immédiat. Face à l'immensité des besoins, la générosité a de nouveau été au rendez-vous, avec près de 10 milliards de dollars promis dont 5 milliards pour les 18 prochains mois. Mais la coordination des aides, parfois d'ailleurs détournées de leur véritable cible, doit souvent être améliorée. Commission, ou agence, ou constitution d'un fonds unique, plusieurs pistes étaient à l'étude pour mener à bien la refondation territoriale, la refondation économique et notamment agricole, l'agenda social - accès à l'eau, aux soins - ainsi que la refondation institutionnelle - moyens de contrôle et décentralisation. Il est clair que le succès dépendra aussi, bien sûr, du renforcement de l'État.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle est l'évolution actuelle de ce lourd dossier, et quelle part y prend exactement la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Kouchner, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Bernard Kouchner, *ministre des affaires étrangères et européennes*. En effet, ce fut un succès financier que cette réunion du 31 mars à New York. Mais nous n'en sommes qu'au début de la reconstruction. En tout cas, ces 5,6 milliards de promesses de dons, 9,9 milliards sur dix ans, c'était plus que n'en demandaient les Haïtiens. À quoi va servir cette manne et comment reconstruire ? Vous avez raison de le demander. C'est une besogne sur dix à quinze ans. L'Union européenne est le premier donateur avec 1,6 milliard, puis viennent le Venezuela et les États-Unis. La France a donné 326 millions, y compris l'annulation de la dette, l'aide au développement, etc. Surtout, et c'est ce dont les Haïtiens avaient cruellement besoin, nous allons fournir 5 millions dès ce mois et jusqu'à la fin de l'année au budget haïtien.

Pour mener la reconstruction, il y aura une agence de développement haïtien. Elle s'occupera d'un programme d'éducation obligatoire et publique, alors que jusqu'ici elle était privée et que peu de gens en profitaient ; elle lancera des réflexions sur la santé - la France insiste pour la mise en place d'une assurance-maladie. Avant la mise sur pied de l'agence, une commission provisoire se réunira avec les bailleurs de fonds internationaux et les responsables haïtiens ; elle sera présidée par le Premier ministre, M. Bellerive, et coprésidée par M. Bill Clinton pour les Nations unies.

Et il ne faut pas oublier les réfugiés qui sont toujours sous des tentes. Il reste beaucoup à faire et nous nous y attachons, la France en particulier, qui vient d'envoyer à nouveau des gendarmes et qui restera présente.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2117

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 avril 2010